



B.A.F.

Sommaire

Le mot du DNA

La DNA vous informe

Joueurs suspendus

Arbitrage Pau 2012

Logiciel de gestion de
compétitions par équipes

Congrès FIDE sept. 2012

Tables du système de
Scheveningen

Sujets et corrigés des
examens de juin 2012



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

BULLETTIN

des

ARBITRES FÉDÉRAUX

D.N.A. – F.F.E.
BP 10054
78185 St Quentin en
Yvelines Cedex

N°132
Octobre 2012

SOMMAIRE DU BAF N°132

Le mot du Directeur national de l'arbitrage	3
La DNA vous informe.....	4
Joueurs suspendus.....	7
Arbitrage du championnat de France 2012 à Pau.....	8
Logiciel de gestion de compétitions par équipes.....	9
Congrès FIDE d'Istanbul de septembre 2012.....	10
Tables pour le système de Scheveningen.....	12

Examens de juin 2012

UV 1 bis, sujet	14
UV 1 bis, corrigé	15
UV 1 , sujet.....	17
UV 1 , corrigé.....	19
UV 2, sujet	21
UV 2, corrigé	22
UV J, sujet.....	24
UV J, corrigé.....	25

Directrice du Bulletin des Arbitres Fédéraux :
Claire Pernoud – e-mail : claire.pernoud@orange.fr

Le B.A.F. est édité par la Fédération Française des Échecs - Direction Nationale de l'Arbitrage.



LE MOT DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'ARBITRAGE

Par Gérard HERNANDEZ

Chers collègues,

Ça y est la rentrée échiquéenne est bien lancée avec comme chaque année son lot de changements dans les règlements de nos compétitions. N'oubliez pas de télécharger les nouveaux textes. Les changements survenus sont consultables via ce lien :

http://www.echecs.asso.fr/Reglements/Reglements2013/Modif2012_2013.pdf

Comme tout bon arbitre qui se respecte vous savez que le 83^{ème} Congrès de la FIDE vient de se tenir à Istanbul. Comme d'habitude il en ressort un certain nombre de changements tant dans les règles du jeu que dans les règlements FIDE.

Pour ce qui concerne les règles du jeu pas de grands chambardements mais plutôt des précisions dans certains articles. Quoique certains amendements risquent de faire jaser. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Par contre ce qui devait arriver arriva et la licence « arbitre de la FIDE » a été adoptée. Ce qui veut dire qu'à partir du 1^{er} janvier 2013 tous les opens internationaux pour qu'ils soient pris en compte par la FIDE devront être arbitrés par un arbitre qui aura sa licence FIDE. Les modalités d'obtention de ce sésame seront précisées dès que possible.

Dans les pages suivantes vous lirez le compte-rendu que notre ami Stephen a fait à son retour d'Istanbul.

Pour continuer dans la nouveauté, j'ai eu l'occasion d'utiliser lors de la finale nationale des collèges un logiciel en ligne qui permet de gérer les matches par équipe d'une façon très intéressante. A lire dans les pages suivantes.

Maintenant tout le monde sait que les demandes d'homologation de nos tournois à cadence lente et ceux comptant pour le Elo FIDE, sont directement à faire en ligne sur le site fédéral. Dans tous les cas les collègues dinosaures (si, si j'en connais) auront quelques soucis, car les liens vers les fichiers téléchargeables ont été supprimés.

La liste des suspendus évolue régulièrement, c'est pourquoi il est nécessaire de la consulter avant chaque tournoi. Cela doit devenir un réflexe comme la mise à jour de la base Papi.

Comme chaque nouvelle saison certains de nos collègues ont été inactivés pour ne pas avoir suivi un stage de formation continue. Attention aux arbitrages en interclubs. Maintenant que la date de « péremption » apparaît après le nom des arbitres sur le site fédéral aucune excuse ne sera acceptée.

Les arbitres confirmés sont susceptibles de délivrer à de jeunes collègues une Attestation de Stage Pratique (ASP). Je voudrai demander à chacun, lors de ces stages, d'insister sur le maniement des pendules. 90% des problèmes qui me remontent sont de cet ordre. Je me répète toujours mais je crois qu'il en va de la crédibilité et de l'image de chacun d'entre nous.

Lors des derniers Championnats de France à Pau l'équipe d'arbitrage dirigée par mon ami Serge Desmoulières, a été exemplaire. Nous n'avons déploré aucun incident, aucun problème que nous n'ayons su résoudre. Et pourtant, l'interdiction de proposer nulle et le réglage de la pendule auquel personne n'était habitué pouvaient nuire à priori, au bon comportement des uns et des autres. Chacun d'entre nous a fait preuve de beaucoup de patience et de pédagogie en répondant aux questions qui n'ont pas manqué durant les premières rondes, et ainsi faire de cet événement ce qui restera comme un excellent souvenir. Un grand merci à mes onze collègues dont la photo de groupe est visible dans les pages suivantes.

Félicitations à tous nos futurs collègues qui ont réussi avec succès les épreuves d'examen de juin dernier ; 78% ont obtenu l'UV1, 64% l'UV1bis, 71% l'UV2 et 60% UVJ.

Pour terminer, chers amis, n'hésitez pas à faire remonter via votre DRA ou directement vers moi, toutes les remarques constructives que vous souhaitez faire.

Bonne lecture à tous,

Gérard Hernandez
Arbitre International



LA D.N.A. VOUS INFORME...

Deux nouveaux Arbitres FIDE

Lors du 83^e Congrès de la FIDE qui s'est tenu du 27 août au 10 septembre à Istanbul, Christian Derieux et Henk Brongers ont obtenu le titre d'Arbitre Fide.

La DNA leur adresse toutes ses félicitations. [Site de la FIDE](#)

Nouveautés FIDE et traitement des résultats

La FIDE a fait plusieurs changements dans le traitement des tournois :

- Les publications sont désormais **mensuelles**.
- Les dates limites d'une période vont désormais **jusqu'à l'avant-veille de la publication**.

J'ai modifié tous les tournois en cours en conséquence.

Ce raccourcissement des délais va demander encore plus de réactivité que par le passé.

Je demanderai donc aux arbitres de **me renvoyer le fichier le soir même par mail** (ou de le déposer sur le serveur, mais je préfère au moins être prévenu car je ne suis pas sûr que la version sur le serveur est définitive).

Pour ceux qui attendent d'avoir tous les codes, les droits d'homologation et le rapport complet, je précise que seul le fichier Papi m'intéresse ! Pour les tournois finissant le 30 je n'aurai que quelques heures pour envoyer les résultats sur le serveur de la FIDE.

Si un tournoi est retardé, annulé, si l'arbitre a disparu ou tout autre souci, merci de me prévenir plutôt que de faire le canard, je comprends les problèmes des organisateurs mais je dois savoir si il faut supprimer un tournoi ou le reporter.

D'autre part je rappelle **qu'il faut renvoyer les tournois à celui qui les homologue et que les rapides doivent être renvoyés au responsable Ligue**.

Bons arbitrages à tous,

[Erick Mouret](#)

Nouveauté FIDE

Quelques changements publiés sur le [Site de la FIDE](#) sur la gestion du Elo FIDE vont rentrer en vigueur. A savoir :

- La liste sera publiée tous les mois à partir d'août.
- Le plancher minimum passe à 1000,
- Publication du Elo FIDE blitz et rapide.

Utilisation des pendules DGT 2010

Attention à l'utilisation du programme 21 (cadence Fischer 4 périodes programmables) sur les nouvelles pendules DGT 2010 rayées bleues. Cadence interclubs 1 h 30 pour 40 coups + 30 min pour finir la partie avec ajout de 30 s par coups, il est constaté que lors d'une quelconque intervention sur la pendule par l'arbitre (ajout de temps, correction du nombre de coups, etc...) durant la première période, le rajout des 30 min au-delà du 40^e coup ne se fait pas. Dès que le 40^e coup est atteint il ne reste plus qu'à ajouter les 30 min de la deuxième période manuellement et sourire aux joueurs.

La Direction Nationale d'Arbitrage

<http://echechs.asso.fr/Actu.aspx?Ref=1340>

Directions Régionales de l'Arbitrage

<http://echechs.asso.fr/ListeDirections.aspx?Action=DRA>

Changement de DRA en Poitou-Charentes et en Provence

Mademoiselle **Dominique Cyrille** est la nouvelle Directrice Régionale de l'Arbitrage de la Ligue Poitou-Charentes. Bon courage à elle dans cette nouvelle fonction où les féminines sont trop peu présentes.

Monsieur **Christo Dimitrov** est le nouveau Directeur Régional de l'Arbitrage de la Ligue de Provence. Bon courage à lui dans cette nouvelle attribution, et à tous les DRA qui contribuent au bon fonctionnement de l'arbitrage au sein de notre Fédération.

*Aidez-nous à tenir à jour le fichier d'adresses des Directeurs Régionaux !
Veuillez communiquer à la DNA, dès que possible, toutes les modifications.
Merci d'avance !*

Signalez tout changement également à Erick Mouret pour une mise à jour du site FFE

Superviseurs

<http://www.echechs.asso.fr/ListeDirections.aspx?Action=SRA>

Les stages annoncés

<http://www.echechs.asso.fr/ListeStages.aspx?Action=DNA>

La liste des formateurs

<http://www.echechs.asso.fr/ListeArbitres.aspx?Action=DNA&Level=X>

Merci de noter dans vos agendas

les prochaines dates de session d'examens d'arbitrage :

samedi 24 novembre 2012

samedi 23 mars 2013

samedi 29 juin 2013



QUESTIONS / RÉPONSES

D'ARBITRAGE

Si vous avez des questions concernant les règlements, que ce soit à propos des règles les plus élémentaires ou des cas les plus tordus, n'hésitez pas à les poser directement à Stéphane Escafre (Arbitre International et formateur) qui vous répondra sur le site internet de la FFE (rubrique : arbitrage "Un arbitre répond à vos questions").

<http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=3>

Le Bulletin des Arbitres Fédéraux est votre bulletin.

Vos expériences et vos questions nous intéressent.

Elles peuvent profiter au plus grand nombre.

Alors contactez la rédaction ou proposez des articles pour les prochains numéros !



Rubrique du directeur des tournois, titres et sanctions

Liste des joueurs suspendus

CODE FFE	NOM	PRENOM	TYPE	DEBUT	FIN (non inclus)	POSITION
A53693	SALAUN	Gilles	SUSPENDU	25/07/2012	25/10/2012	SUSPENDU
G52619	ANICETO	Jeremy	SUSPENDU	27/08/2012	27/11/2012	SUSPENDU
C1545	COHEN	William	SUSPENDU	27/08/2012	27/11/2012	SUSPENDU
D65236	LIKHODED	Victoria	SUSPENDU	27/08/2012	27/11/2012	SUSPENDU
J11352	LUOND	Patrice	SUSPENDU	27/08/2012	27/11/2012	SUSPENDU
S13860	MKHITARIAN	Aram	SUSPENDU	27/08/2012	27/11/2012	SUSPENDU
H71913	ROYS	Nicolas	SUSPENDU	27/08/2012	27/11/2012	SUSPENDU
A70017	TALBI	Boumedienne	SUSPENDU	27/08/2012	27/11/2012	SUSPENDU
L10915	MEYNARD	Thibault	SUSPENDU	29/08/2011	29/08/2013	SUSPENDU
R15361	POILANE	Anthony	SUSPENDU	01/09/2011	01/09/2013	SUSPENDU
S04852	FELLER	Sébastien	SUSPENDU	01/08/2012	01/05/2015	Suspendu de toutes compétitions homologuées FIDE
B03148	HAUCHARD	Arnaud	SUSPENDU	01/08/2012	01/08/2015	Suspendu de toutes compétitions homologuées FIDE
J00562	HOUSSEAU	Christophe	SUSPENDU	12/03/2009	12/03/2019	SUSPENDU
en attente						
H01048	BORDEAUX	Jacques	ATTENTE	01/02/1996	01/01/2026	CFD

liste au 25 septembre 2012

La Direction des Sanctions rappelle que cette liste actualisée peut être obtenue à tout moment à l'adresse suivante : <http://echecs.asso.fr/Default.aspx?cat=9>, « joueurs suspendus », auprès de la F.F.E. ou auprès du Directeur : Dominique DERVIEUX, 9 rue de la Convention 93260 LES LILAS e-mail : dttsdna@gmail.com

Équipe d'arbitrage du championnat de France à Pau Août 2012



2e rang: Emmanuel Variniac; Alain Sallette; Gérard Hernandez ; Anémone Kulczak ; Serge Desmoulières, arbitre en chef ; Matthieu Bissières

1^{er} rang : Stephen Boyd ; Georges Bellet ; Jacky Flamant; Pierre Becker; Jean-Luc Feit; Pierre Lapeyre.

Un championnat de France particulier pour l'équipe d'arbitrage.

Le règlement indique que les joueurs ne peuvent pas conclure un match nul par accord mutuel.

Toutes les pendules du championnat ont été réglées comme celles des nationaux.

Enfin, quelle question a été la plus souvent posée aux arbitres ?

Quand aurai-je mes 30 minutes ?

Cadence : 1h30 + 30 s par coup pour 40 coups puis 30 minutes + 30 s par coup pour finir la partie

*Les pendules sont programmées de telle sorte que le **temps additionnel de 30 minutes** est ajouté après le premier tombé du drapeau (non plus après le 40^e coup)*

Gestion de Tournois d'Échecs par Équipes

GT2E

Lors de la dernière finale nationale des Collèges j'ai eu l'occasion d'utiliser un logiciel en ligne qui permet entre autre de gagner un temps non négligeable pour la création des feuilles de match, la mise en place des joueurs, la saisie des résultats et le classement.

Associer à Papi il est une aide précieuse pour gérer des tournois par équipe genre finales scolaires, Coupe Loubatière, 2000 et France dans lesquels les équipes peuvent être nombreuses et où l'arbitre passe beaucoup de temps à faire des écritures répétitives et fastidieuses.

L'utilisation est relativement simple et à la portée de tous. Le mécanisme est quasiment le même que sur le site FFE pour la gestion des groupes de nationale. Lors de l'inscription il suffit de créer les équipes. Le logiciel crée la fiche de chaque équipe et une fois les appariements faits il génère la feuille de match au format ad-hoc qu'il suffit d'imprimer. La saisie des résultats se fait très facilement et à chaque ronde le classement est automatiquement généré. On peut demander le meilleur échiquier, la meilleure féminine et j'en passe...

Je vous invite à vous rendre sur le site <http://www.bolla.fr/gt2e/> et de regarder les tournois déjà effectués. Vous pouvez contacter [Marcel Bolla](#) le concepteur de tout ça qui se fera un plaisir de vous donner l'accès à son site.

J'en profite pour le remercier et le féliciter au nom de tous les arbitres souvent surbookés et sans doute un peu fainéants, pour la création et la mise à disposition de ce logiciel.

Gérard Hernandez

Congrès de la FIDE à Istanbul du 1^{er} au 5 septembre 2012

Par Stephen Boyd

Commission sur les règles et les règlements des tournois

J'ai passé la plus grande partie de mon temps à peaufiner les règles d'échecs 2013 : un total de 10 heures ! Il y a eu beaucoup de propositions de changements dans les règles pour rapprocher les règles de la FIDE de celles des USA mais ces changements pour la plupart n'ont pas eu l'approbation des personnes présentes.

Au nom de la FFE j'ai proposé que la FIDE abroge l'article 9.1 et article 5.2c sur les propositions de nulle. J'ai argumenté que la proposition de nulle n'existe dans aucun sport et que ces propositions étaient malsaines pour les jeunes joueurs d'échecs. Aussi j'ai présenté nos expériences à Nîmes et à Pau pour démontrer que la mise en place de cette règle ne posait pas de problèmes d'adaptation insurmontables. L'idée a été débattue et même si certains en ont vu le bon sens, il a été dit qu'il était trop tôt pour adopter un tel dispositif tant que d'autres Fédérations n'en auront pas fait l'expérience. Il faudra demander à la commission de l'étudier à partir du 2015 pour que les modifications soient prises en compte pour le 1^{er} juillet 2017.

Voici une liste des changements importants adoptés aux règles. Attention ceci n'est pas encore la version finale.

3,7 Il est possible de faire promotion sans avancer le pion à la 8^e rangée. Il suffira de placer la pièce et d'enlever le pion comme on le fait déjà en pratique.

6,7 Il est maintenant possible en cas de force majeure de ne pas démarrer la pendule d'un joueur si le temps de forfait est 0.

9,5 L'arbitre ou le joueur doivent arrêter la pendule pour la réclamation de répétition de la position ou la règle de 50 coups. La pénalité pour une fausse réclamation passe de trois à deux minutes.

10,2 Le plus gros changement vient ici. Si un joueur réclame la nulle l'arbitre à l'option soit de faire continuer la partie soit de changer la cadence (si KO) vers une cadence avec 5 secondes ajoutées par coup. L'adversaire du joueur qui réclame reçoit 2 minutes de plus. C'est une règle adaptée pour les tournois aux États-Unis où les joueurs amènent leur propre pendule et il peut donc coexister des pendules mécaniques et électroniques dans le même tournoi. Le joueur peut maintenant à nouveau faire appel à la décision de l'arbitre. (ancien 10,2 d à été supprimé)

12,3 Les téléphones mobiles sont maintenant interdits dans le tournoi et le joueur perd la partie s'il a un téléphone sur lui. Les règles de la compétition peuvent le spécifier autrement. (Doit être approuvé par le PB.)

12,9 Le joueur a le droit de demander à l'arbitre des explications sur les règles de jeu.

12,10 Un joueur peut faire appel même s'il a signé la feuille de partie.

13,2 L'arbitre doit prendre des mesures spécifiques en faveur des joueurs handicapés dans son tournoi.

13,9 L'arbitre peut infliger une amende. Si un joueur doit être exclu l'arbitre le fera seulement avec l'accord de l'organisateur.

Annexe A Une partie rapide sera de 10 minutes ou plus au lieu de 15. (Sujet à l'approbation du PB)

Annexe B Un blitz est une partie de moins de 10 minutes. (Sujet à l'approbation du PB)

Conseil des Arbitres

Des séminaires d'arbitre FIDE par internet seront organisés en différentes langues. Une possibilité pour certains qui ne peuvent pas se déplacer. Un système d'indemnités pour les arbitres liés à une taxe de 10% sur ces indemnités a été refusée. Je rappelle que la licence des arbitres a été approuvée à Cracovie en 2011 et ce dispositif prend en effet le 1^{er} janvier 2013. Chaque arbitre qui arbitrera un tournoi homologué FIDE doit s'acquitter de sa licence sinon le tournoi ne sera pas pris en compte pour l'élo FIDE.

Catégorie A – IA 300€

Catégorie B – IA 200€

Catégorie C – IA 160€

Catégorie C – FA 120€

Catégorie D – IA 100€

Catégorie D – FA 80€

Non titrés 20€

La licence est à vie mais si l'arbitre n'officie pas dans un tournoi homologué FIDE pendant 2 ans il devient inactif et doit repayer sa licence si il veut se réactiver.

Les titres d'Arbitre FIDE de Henk Brongers et Christian Derieux ont été approuvés.
La FIDE va publier un manuel des arbitres similaire à notre livre des arbitres.

Commission de Qualification

D'abord je veux saluer le travail sérieux et rigoureux réalisé pendant de longues années par Mikko Markkula, récemment décédé qui était à la tête de cette commission. Suite à son décès la Commission de Qualification a eu quelques difficultés de fonctionnement dû au vide laissé par son départ.

Les titres suivants ont été approuvés :

GM Alexei Chernuchevich

Il a été proposé de créer un titre de GM élite (performance 2800, élo minimum 2700) mais cela a été refusé.

Je rappelle que la FIDE a créé un système de classement d'élo Rapide et de Blitz et que la gestion de ces tournois est gratuite si la FFE veut en profiter pour nos événements d'élite.

Les tournois à normes doivent être enregistrés au moins un mois avant le début et les autres tournois une semaine sous peine d'irrecevabilité. Les tournois traités plus d'un mois après leur fin seront considérés en retard (amende) et ce qui ne sont pas reçu dans les 90 jours ne seront pas traités.

La FIDE étudie la possibilité de changer le calcul du système de classement. Il en existe des plus précis mais le problème est qu'il serait impossible pour les joueurs de calculer leur classement eux-mêmes. En ce qui concerne le système actuel il me semble que les minimas en nombre de points et parties pour la première performance seront levés. La période de validé des performances sera étendu à 25 mois au lieu de 24 ce qui est une bonne nouvelle pour ceux qui ne jouent que les interclubs (on m'a dit que c'était un français qui avait demandé ce changement. ☺)

Il y aura beaucoup de changements dans les textes sur les titres FIDE. Le plus important pour nous et une bonne nouvelle pour les organisateurs : les contrôles de temps réglementaires pour les tournois à normes seront assouplies. Pour réaliser des normes ça sera un peu moins facile : 1 GM n'équivaut plus qu'à 1,5 MI.

Commission Technique

Trois sujets importants ont été soulevés :

- 1) Mise en place d'une feuille de partie électronique. Pour éviter toute possibilité de tricherie l'appareil ne serait pas équipé de Wifi (comme le MonRoi) et il ne sera pas possible de sortir du mode 'partie' tant que la partie sera en cours. Il existera également un mode 'arbitre' qui peut constater une nulle par répétition, 50 coups ou pat, et un mode 'utilisateur'. La feuille sera produite par DGT pour un prix de vente d'environ 50 €. L'utilisateur aura la possibilité de stocker ses parties dedans mais pas bien sûr de les consulter pendant la partie ! L'organisateur aura la possibilité d'extraire les parties pour les bases de données par câble USB.
- 2) La mise en place d'un protocole pour lutter contre la tricherie.
- 3) La mise en place d'un protocole et droits pour les joueurs handicapés participant aux tournois.

Ces sujets ont trouvé un consensus parmi les participants.

Commission sur le système suisse et des programmes d'appariement

Un règlement d'appariements très précis sera publié. Le nouveau texte tient compte des améliorations déjà prise en compte dans notre logiciel PAPI. L'objet de ce texte est de produire un moteur d'appariement agréé par la FIDE et qui peut être intégré dans les logiciels ayant pour but que tous les logiciels donnent exactement les mêmes appariements.

Il est recommandé aux formateurs d'utiliser l'ancien texte dans leurs stages car le nouveau sera beaucoup trop détaillé pour être pratique.

Je profite ici pour saluer le bon travail que Roberto Ricca a effectué pour cette commission.

Stephen BOYD, IA

Fédération Française des Échecs

Membre du Conseil des Arbitres de la FIDE

Tables pour le système de Scheveningen

Dans le livre de l'arbitre sur les « tables pour le système de Scheveningen » on alterne blancs et noirs sur toute l'équipe.

Voici les tables avec une alternance plus équilibrée, à chaque ronde les deux équipes ont la moitié des joueurs avec les blancs, la moitié avec les noirs.

Et aussi la table pour deux équipes de cinq joueurs.

Ce système permet de faire jouer tous les joueurs d'une équipe contre **tous** les joueurs de l'équipe adverse sans que les membres d'une même équipe ne se rencontrent entre eux. Les deux équipes en présence sont représentées par les lettres A et B, et leurs joueurs par des chiffres. Par exemple le troisième joueur de l'équipe A est noté A3. Pour chaque ronde, le premier joueur joue avec les pièces blanches. Par exemple A1-B3 signifie que le premier joueur de l'équipe A joue avec les Blancs contre le troisième joueur de l'équipe B.

Table pour deux équipes de quatre joueurs

Ronde 1	Ronde 2	Ronde 3	Ronde 4
A1-B1	B2-A1	A1-B3	B4-A1
A2-B2	B1-A2	A2-B4	B3-A2
B3-A3	A3-B4	B1-A3	A3-B2
B4-A4	A4-B3	B2-A4	A4-B1

Table pour deux équipes de six joueurs

Ronde 1	Ronde 2	Ronde 3	Ronde 4	Ronde 5	Ronde 6
B1-A1	B2-A1	A1-B3	A1-B4	B5-A1	A1-B6
B5-A2	A2-B1	A2-B2	B6-A2	B4-A2	A2-B3
A3-B4	B3-A3	B1-A3	A3-B5	A3-B6	B2-A3
A4-B2	B4-A4	B6-A4	A4-B1	B3-A4	A4-B5
A5-B3	A5-B6	B5-A5	B2-A5	A5-B1	B4-A5
B6-A6	A6-B5	A6-B4	B3-A6	A6-B2	B1-A6

Table pour deux équipes de huit joueurs

Ronde 1	Ronde 2	Ronde 3	Ronde 4	Ronde 5	Ronde 6	Ronde 7	Ronde 8
A1-B1	B2-A1	A1-B3	B4-A1	A1-B5	B6-A1	A1-B7	B8-A1
A2-B2	B3-A2	A2-B4	B1-A2	A2-B6	B7-A2	A2-B8	B5-A2
A3-B3	B4-A3	A3-B1	B2-A3	A3-B7	B8-A3	A3-B5	B6-A3
A4-B4	B1-A4	A4-B2	B3-A4	A4-B8	B5-A4	A4-B6	B7-A4
A5-B5	A5-B6	B7-A5	A5-B8	B1-A5	A5-B2	B3-A5	A5-B4
A6-B6	A6-B7	B8-A6	A6-B5	B2-A6	A6-B3	B4-A6	A6-B1
A7-B7	A7-B8	B5-A7	A7-B6	B3-A7	A7-B4	B1-A7	A7-B2
A8-B8	A8-B5	B6-A8	A8-B7	B4-A8	A8-B1	B2-A8	A8-B3

Table pour deux équipes de cinq joueurs

ronde 1		ronde 2		ronde 3		ronde 4		ronde 5	
B1	A1	B4	A1	A1	B5	A1	B3	B2	A1
B2	A2	A2	B1	A2	B4	B5	A2	B3	A2
A3	B3	B5	A3	B1	A3	A3	B2	A3	B4
A4	B4	B3	A4	B2	A4	A4	B1	B5	A4
A5	B5	A5	B2	B3	A5	B4	A5	A5	B1

Modifications pour la saison 2012-2013 des règlements de la FFE parues dans le Livre de la Fédération :

http://www.echecs.asso.fr/Reglements/Reglements2013/Modif2012_2013.pdf

A noter : dans le chapitre des
« *COMPÉTITIONS HOMOLOGUÉES* »

2.2. .../...

« Le retard autorisé devant l'échiquier est fixé à 30 minutes par défaut sauf si le R.I. du tournoi prévoit autre chose. »

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Session de juin 2012

UV 1bis

Durée : 2 heures

Documents autorisés : livre de la fédération et livre de l'arbitre

Toutes les réponses doivent être justifiées.

Le numéro d'anonymat doit être lisiblement inscrit sur chaque copie.

I – LES TOURNOIS

- 1) Expliquez les principes de fonctionnement d'un tournoi toutes rondes à 6 joueurs
- 2) Donnez les appariements des rondes 1 et 2 d'un tournoi toutes rondes à 6 joueurs
- 3) Expliquez les principes de fonctionnement d'un tournoi en double ronde à 4 joueurs
- 4) Donnez les appariements complets d'un tournoi en double ronde à 4 joueurs

II – TERMES ÉCHIQUÉENS

Donnez la définition des termes suivants :

- 1) Confrontation directe
- 2) Zeitnot
- 3) Sonneborn-Berger
- 4) Système algébrique

III – INDEMNITÉ D'ARBITRAGE

- 1) L'indemnité journalière d'un arbitre est comprise entre 2 valeurs. Lesquelles ?
- 2) En général, quelle est l'indemnité journalière d'un arbitre adjoint (qui a le titre AF4) ?
- 2) Avec quelle formule calcule-t-on les frais de déplacement d'un arbitre qui utilise sa voiture ?

IV – CONNAISSANCE DE LA FÉDÉRATION

- 1) A quel âge devient-on vétéran ?
- 2) Quel est le classement estimé d'un pupille qui débute la compétition ?
- 3) Quel est le nombre maximum de classements ELO différents qu'un joueur peut posséder ?
- 4) Quelles sont les différences et les points communs entre la Coupe 2000 et la Coupe Jean-Claude Loubatière ?

V – LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS

Vous arbitrez la ronde 1 d'un match de Nationale 2.

- 1) Expliquez la structure du championnat de France des clubs d'échecs à un journaliste : division ? groupes ? équipes ? joueurs ?
- 2) Quelle est la cadence de jeu en Nationale 2 ?
- 3) En général, à quelle heure débutent les parties ? A quelle heure doit-on vous donner les compositions d'équipes ?
- 4) Qui doit fournir les jeux, les pendules et les feuilles de parties ?
- 5) Pour chaque équipe, combien de joueurs mutés peut-on aligner ?
- 6) Expliquez les amendes des forfaits d'équipes et des forfaits individuels en N2
- 7) Transmission des résultats : Qui ? A qui ? Quand ? Comment ?

CORRECTION DE L'U.V. 1 bis – SESSION D'EXAMEN : juin 2012

I – LES TOURNOIS (réf. Livre de l'Arbitre 2.1)

1) Un tournoi toutes rondes à 6 joueurs est un tournoi en 5 rondes où chaque joueur va rencontrer une fois tous les autres joueurs.

2) Les appariements des rondes 1 et 2 d'un tournoi toutes rondes à 6 joueurs :

Ronde 1	1 – 6	2 – 5	3 – 4
Ronde 2	6 – 4	1 – 2	5 – 3

3) Un tournoi en double ronde à 4 joueurs est un tournoi en 6 rondes où chaque joueur va rencontrer deux fois (avec les blancs et les noirs) tous les autres joueurs.

4) Les appariements complets d'un tournoi en double ronde à 4 joueurs :

Ronde 1	1 – 4	2 – 3
Ronde 2	4 – 3	1 – 2
Ronde 3	2 – 4	3 – 1
Ronde 4	4 – 1	3 – 2
Ronde 5	3 – 4	2 – 1
Ronde 6	4 – 2	1 – 3

II – TERMES ÉCHIQUÉENS (réf. Livre de l'Arbitre)

1) Confrontation directe : c'est un départage utilisant la somme des points entre les joueurs ex æquo.

2) Zeitnot : dans le langage échiquéen cette expression d'origine allemande indique une « crise de temps ». Un joueur est dit en zeitnot lorsqu'il n'a plus beaucoup de temps à sa pendule (en général moins de 5 minutes). L'arbitre doit être particulièrement attentif à toutes les parties en zeitnot.

3) Le Sonneborn-Berger est un système de départage des joueurs ex-aequo (la somme des points des adversaires que le joueur a battu et la demi-somme des points des adversaires contre lesquels le joueur a annulé). Exemple d'utilisation : les tournois toutes rondes individuel ou par équipe.

4) Système algébrique : c'est le système de notation des parties d'échecs (Annexe C page 48).

III – INDEMNITÉ D'ARBITRAGE (réf. BAF 124)

1) L'indemnité journalière d'un arbitre est comprise entre 2 valeurs : 50 € et 85 €.

2) L'indemnité journalière d'un arbitre adjoint (qui a le titre AF4) est en général de 50 €.

3) On calcule les frais de déplacement d'un arbitre qui utilise sa voiture en multipliant le nombre de km par 0,30 €/km.

IV – CONNAISSANCE DE LA FÉDÉRATION (réf. Livre de la Fédération)

- 1) On devient vétéran si on a 60 ans ou plus au 1er janvier de la saison en cours. (LF page 202)
- 2) Un pupille est estimé à 1099 (en cadence lente) et à 999 (en cadence rapide). (LF page 203)
- 3) En juin 2012, un joueur pouvait avoir 3 classements différents : ELO FFE ou ELO FIDE (en cadence lente), ELO rapide et ELO blitz.
Depuis le 1er juillet 2012, la FIDE a créé le ELO FIDE rapide et le ELO FIDE blitz.
- 4) La coupe Jean-Claude Loubatière et la coupe 2000. (LF pages 231 et 241)
Les différences :
 - 1) le classement des joueurs : moins de 1700 et moins de 2000
 - 2) la première phase : CDJE et ligueLes points communs :
 - 1) équipe de 4 joueurs, nombre d'équipes par club
 - 2) appariements, cadence, classement
 - 3) dates de la phase inter régionale et de la finale

V – LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS (réf. Livre de la Fédération page 211)

- 1) Le championnat de France des clubs d'échecs comporte 5 divisions : le TOP 12 et les Nationales I (3 groupes), II (6 groupes), III (18 groupes) et IV (54 groupes).
C'est à dire : $12 + (3 \times 12) + (6 \times 12) + (18 \times 10) + (54 \times 8) = 732$ équipes.
Chaque équipe comprend 8 joueurs. Donc au total : 5856 joueurs
Il faudrait ajouter les compétitions organisées dans certaines ligues pour accéder à la Nationale IV.
- 2) La cadence de jeu est de 1h30 pour 40 coups puis 30 minutes avec un incrément de 30 secondes par coup pendant toute la partie (art 3.3).
- 3) Les parties débutent généralement à 14h15 (art 2.3). On doit vous donner les compositions au moins 15 minutes avant le début des parties (art 3.6).
- 4) Le club qui accueille doit fournir la totalité du matériel : jeux, pendules, feuilles de partie (art 2.6).
- 5) Une équipe ne peut aligner plus de 3 joueurs mutés (art 3.7.g).
- 6) En N2, chaque forfait individuel, à partir du 4^{ème} dans la même équipe et dans la même saison, sera sanctionné d'une amende de 100 euros.
Sauf cas de force majeure, tout forfait d'équipe sera sanctionné d'une amende de 400 euros et de 800 euros s'il s'agit de la dernière ronde (art 3.8).
- 7) Le résultat du match doit être transmis par téléphone, SMS, fax ou mail au directeur du groupe le soir même avant 22h00.
Le procès-verbal et les feuilles de parties doivent être expédiés par la poste au tarif lettre au plus tard le lendemain du match (art 3.11).

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Division des Examens

Session de juin 2012

UV1

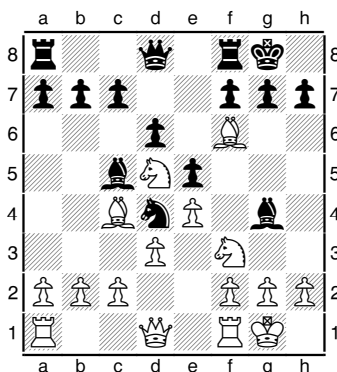
Durée : 2 heures

Documents autorisés : LIVRE DE L'ARBITRE - LIVRE DE LA FÉDÉRATION

Toutes les réponses doivent être justifiées.

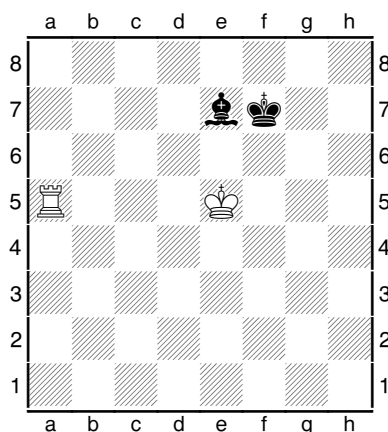
- 1) Le joueur menant les pièces noires, ayant l'intention de jouer un coup avec la tour en h8, pousse avec son coude le fou en b7 qui tombe par terre. Le joueur menant les pièces noires ramasse le fou au sol, le replace sur la case où il était et joue le coup Th8-h1+, grâce auquel il capturera la tour blanche en a1. Le joueur menant les pièces blanches arrête la pendule, appelle l'arbitre et réclame que le joueur menant les pièces noires a touché son fou et doit donc effectuer un coup avec cette pièce. Quelle doit être la décision de l'arbitre ?
- 2) Un joueur a perdu sa partie et signé les deux feuilles de partie. Dix minutes après la fin de la partie et après l'analyse de la partie qu'il a faite avec son adversaire, il revient vers l'arbitre et l'informe qu'un coup irrégulier a été joué pendant la partie, qu'aucun des joueurs ne l'avait remarqué et demande que le résultat soit effacé et que la partie continue à partir de la position précédant immédiatement le coup illégal. Quelle doit être la décision de l'arbitre ?
- 3) Dans une partie en cadence 90 minutes pour 40 coups, puis 30 minutes pour le reste de la partie, avec addition de 30 secondes par coup dès le premier coup, l'arbitre remarque qu'il n'y a aucune indication sur les deux cadrans de la pendule. Quelle doit être son action ?
- 4) Dans une partie en cadence 90 minutes pour 40 coups, puis 30 minutes pour le reste de la partie, avec addition de 30 secondes par coup, les Blancs proposent nulle et appuient sur la pendule. Les Noirs refusent verbalement mais après réflexion changent d'avis et décident d'accepter. Les Blancs ne sont pas d'accord. Quelle doit être la décision de l'arbitre ?
- 5) Dans une partie en cadence 25 minutes par joueur pour tous les coups sans supervision adéquate par des arbitres, le joueur menant les pièces blanches joue le coup Cc1-c3. Le joueur menant les pièces noires ne remarque pas que ce coup est illégal et continue la partie avec un coup légal. L'arbitre est présent. Quelle doit être son action ?
- 6) Dans une partie en cadence 90 minutes pour 40 coups, puis 30 minutes pour le reste de la partie, avec addition de 30 secondes par coup dès le premier coup, le joueur menant les pièces noires joue son 40^e coup et appuie sur la pendule. La pendule des noirs indique alors -0.00. Les blancs réclament le gain. Quelle doit être la décision de l'arbitre ?
- 7) Lors d'un championnat par équipe en cadence 2 heures pour les 40 premiers coups, puis 1 heure pour le reste de la partie, avant le premier contrôle de temps, deux joueurs sont en crise de temps et ils n'écrivent pas leurs coups sur leur feuille de partie. L'arbitre est présent et note les coups. Le joueur menant les pièces blanches joue un coup, son drapeau tombe immédiatement après. Le joueur menant les pièces noires ne s'en rend pas compte et joue son coup. Au même moment, le capitaine de son équipe, qui est présent, dit « le drapeau est tombé ». Quelle doit être l'action de l'arbitre ?

8) Dans un tournoi jeune en cadence 1h30 avec addition de 30 secondes par coup dès le premier coup, le joueur menant les pièces blanches joue le coup Dd1-g5.



Les noirs ne disent rien mais l'arbitre est présent. Quelle doit être la décision de l'arbitre et ses actions ?

9) Dans une partie en cadence 90 minutes pour 40 coups, puis 30 minutes pour le reste de la partie, avec addition de 30 secondes par coup dès le premier coup, le drapeau des blancs au trait tombe dans la position suivante :



Quelle doit être la décision de l'arbitre ?

10) Dans une partie en cadence 25 minutes par joueur pour tous les coups sans supervision adéquate par des arbitres, après les coups 1. d4, Cf6 2. c4, g6 3. Cc3, le joueur menant les pièces noires au trait remarque qu'il joue avec deux fous noirs (il a accidentellement inversé cavalier et fou à l'aile dame). Sans jouer de coup, il place ses pièces sur les bonnes cases, puis joue le coup 3. ..., Fg7. Le joueur menant les pièces blanches déclare que, la partie ayant commencé, une telle correction ne peut pas être faite, donc les noirs doivent continuer la partie avec un Fb8 et un Cc8 et jouer à la place de 3. ..., Fg7, 3. ..., Cc8-b6 ou d6, car il a touché le cavalier et qu'il peut jouer des coups légaux avec cette pièce. L'arbitre est présent. Quelle doit être sa décision ?

S'AGISSANT D'UN EXAMEN NATIONAL, VOS COPIES SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EXAMINÉES PAR NOS AUTORITÉS DE TUTELLES. UNE RÉDACTION SOIGNÉE EST DONC ATTENDUE.

Corrigé UV1 – juin 2012

1. L'arbitre valide le coup Th8-h1+ car le fou n'a pas été touché délibérément. Art 4,3 : *Sous réserve de l'article 4,2, si le joueur ayant le trait touche **délibérément** sur l'échiquier : ...* . On pourrait aussi observer que l'article 7,3 a été respecté : *Si un joueur dérange une ou plusieurs pièces, il rétablira la position correcte sur son propre temps. Si nécessaire, le joueur lui-même ou son adversaire arrêtera les pendules et demandera l'aide de l'arbitre. L'arbitre peut pénaliser le joueur qui a dérangé les pièces.* Mais la réclamation ne porte pas sur le 7,3 mais sur le 4,3 donc il n'y aura pas de pénalité et c'est le 4,3 qui justifie l'action de l'arbitre. (2 pts)
2. L'arbitre maintient le résultat. Reprendre la partie n'est pas une option. Art 8,4 : *A la fin de la partie, les deux joueurs signeront les deux feuilles de partie, en indiquant le résultat de la partie. Même s'il est incorrect, le résultat sera maintenu, à moins que l'arbitre en décide autrement.* (2 pts)
3. L'arbitre doit remplacer la pendule qui est évidemment défectueuse. Il prendra grand soin du réglage de la nouvelle pendule. Art 6,10 a *Toute indication donnée par les pendules est considérée comme définitive en l'absence de défaut évident. Une pendule d'échecs présentant un défaut manifeste devra être remplacée. L'arbitre remplacera la pendule et fera preuve du plus grand discernement pour estimer les temps à afficher sur la pendule d'échecs de remplacement.* (2 pts)
4. Les noirs ont refusé verbalement et ne peuvent plus revenir sur leur décision. Art 9,1 a (i) : *Dans les deux cas, l'offre ne peut être retirée et reste valable jusqu'à ce que l'adversaire l'accepte, **la rejette oralement** ou la rejette en touchant une pièce avec l'intention de la jouer ou de la capturer; ou si la partie est terminée autrement.* (1 pt)
5. L'arbitre n'est pas autorisé à intervenir pour un coup illégal en cadence rapide sauf si un des joueurs en fait réclamation. (Art A4) (1 pt)
6. La partie est perdue pour les noirs sauf si après son coup la position est mat ou pat sur l'échiquier, ou si les Blancs n'ont pas de assez de matériel pour mater. Art 6,9 : *En dehors de l'application de l'article 5.1.a, 5.1.b, 5.2 a, 5.2.b ou 5.2.c, si un joueur n'a pas achevé le nombre de coups prescrits dans le temps imparti, la partie est perdue par le joueur. Cependant, la partie est nulle, si la position est telle que l'adversaire ne peut mater le roi du joueur par aucune suite de coups légaux.* Et Art 6,7 : *Le temps compris entre jouer le coup sur l'échiquier et arrêter sa pendule et démarrer la pendule de son adversaire est considéré comme partie du temps alloué au joueur.*(2 pts)
7. D'abord le capitaine sera exclu de la salle de jeu car il ne doit pas intervenir dans la partie. Art 13,7 b : *Les spectateurs et les joueurs d'autres parties ne doivent ni parler ni n'intervenir d'aucune façon dans une partie. Si c'est nécessaire, l'arbitre expulsera les contrevenants de la salle de jeu. Si quelqu'un observe une irrégularité, il peut uniquement informer l'arbitre.* Même si c'est le capitaine qui à attirer l'attention sur le fait, l'arbitre prendra en compte la chute du drapeau. Il va

demander que les feuilles de parties soient mises à jour. Ensuite il décidera si la partie est perdue ou bien si la partie doit continuer. Art 8,5 a : *Si aucun des joueurs n'est dans l'obligation de noter en application de l'Article 8.4, l'arbitre ou un assistant devrait essayer d'être présent et de noter. Dans ce cas, immédiatement après la chute d'un drapeau, l'arbitre arrêtera les pendules. Ensuite, les deux joueurs compléteront leur feuille de partie, en utilisant celle de l'arbitre ou de l'adversaire.* (2 pts)

8. L'arbitre doit intervenir sur le coup illégal. Il rétablira la position avant Dg5 sur l'échiquier. Il ajuste les pendules. Il oblige les blancs à jouer leur dame. Art 7,4 a : *Si pendant une partie, on constate qu'un coup irrégulier a été achevé, y compris la prise du roi adverse ou un coup ne répondant pas aux obligations de la promotion, la position précédant immédiatement l'irrégularité sera rétablie. Si la position immédiatement avant l'irrégularité ne peut être déterminée, la partie continuera à partir de la dernière position identifiable antérieure à l'irrégularité. Les pendules seront réajustées en accord avec l'Article 6.13. Les Articles 4.3 et 4.6 s'appliquent au coup remplaçant le coup illégal. La partie se poursuivra alors à partir de cette position rétablie. Aussi il donnera 2 minutes de plus aux noirs. Art 7,4 b : après l'application de l'article 7.4a, pour les deux premiers coups illégaux d'un joueur l'arbitre donnera deux minutes supplémentaires à son adversaire à chaque fois ; au troisième coup illégal du même joueur l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur. Cependant, la partie est nulle, si la position est telle que l'adversaire ne peut pas mater le roi du joueur par aucune suite de coups légaux.* (4 pts)

9. La partie est nulle car il est impossible de mater avec un Fou contre une Tour. Art 6,9 : *En dehors de l'application de l'article 5.1.a, 5.1.b, 5.2 a, 5.2.b ou 5.2.c, si un joueur n'a pas achevé le nombre de coups prescrits dans le temps imparti, la partie est perdue par le joueur. Cependant, la partie est nulle, si la position est telle que l'adversaire ne peut mater le roi du joueur par aucune suite de coups légaux.* (2 pts)

10. Trois coups n'ont pas été achevés parce que les Noirs ne sont pas autorisés à replacer le cavalier et le fou sur leurs cases d'origine. Art A4 a *Une fois que chaque joueur a achevé trois coups, aucune réclamation ne peut être faite à propos du placement incorrect d'une pièce, de l'orientation de l'échiquier ou du réglage de la pendule. Étant donné que cela est le cas les joueurs doivent recommencer leur partie. Art 7,1 a : Si pendant une partie, on constate que la position initiale des pièces était incorrecte, la partie sera annulée et une nouvelle partie sera jouée.* (2 pts)

Session de juin 2012

UV 2

Durée : 2 heures

Documents autorisés : livre de la fédération et livre de l'arbitre

Toutes les réponses doivent être justifiées. Le numéro d'anonymat doit être lisiblement inscrit sur chaque copie.

I – Les droits d'homologation

Calculez les droits d'homologation du tournoi suivant :

Open au système suisse en 7 rondes homologué FFE-FIDE : 160 participants dont 10 joueurs invités.

Inscriptions payantes : 110 adultes au tarif unitaire de 50 euros et 40 jeunes à 25 euros.

II – Les abréviations de l'arbitre

- 1) Que signifient les abréviations f, ff, m, mf, g, gf ?
- 2) Que signifie l'acronyme PAPI ?
- 3) Que signifie EXE dans une grille de résultats ?
- 4) Que signifient les symboles > et < dans une grille de résultats ?

III – Indemnité d'arbitrage

- 1) L'indemnité journalière d'un arbitre est comprise entre 2 valeurs. Lesquelles ?
- 2) Calculez l'indemnité de l'arbitre principal d'un tournoi rapide (9 rondes de 15 min + 5 spc, système suisse, 78 joueurs dont 3 MI et 2 GM, 882 euros de prix)
- 3) Calculez l'indemnité de l'arbitre principal d'un tournoi en cadence lente (7 rondes en 5 jours, open au système suisse, 155 joueurs dont 8 joueurs titrés, 4500 euros de prix)
- 4) En général, quelle est l'indemnité journalière d'un arbitre adjoint qui a le titre d'Arbitre Fédéral 4 dans un tournoi au système suisse ? En cadence lente ? Et en cadence rapide ?
- 5) Avec quelle formule calcule-t-on les frais de déplacement d'un arbitre qui utilise sa voiture ?

IV – Questions diverses

- 1) A quel âge un joueur licencié à la FFE devient-il vétéran ?
- 2) Quels sont les tournois individuels où un Arbitre Fédéral 3 peut officier en tant qu'arbitre principal ?
- 3) Quelles sont les sanctions appliquées à un joueur qui reçoit 2 avertissements écrits ?
- 4) Quel formulaire utiliser dans le cadre d'une enquête pour forfait injustifié ?

V – Les départages

- 1) Expliquez la notion de score ajusté.
- 2) Expliquez les départages Buchholz, Buchholz tronqué et Buchholz médian pour un tournoi rapide au système suisse en 9 rondes.

VI - Le classement ELO rapide

Calculez le nouveau classement ELO-rapide de ces deux joueurs (G signifie gain, D : défaite, N : Nulle). Exemple : G1500 : gain contre un joueur classé 1500 points.

- 1) Lucien est vétéran. Er = 950. Son parcours : G1150, D1990, D1260, N1480, D1410, D1360.
- 2) Théo est minime. Er = 1850. Son parcours : G1650, G1900, G2130, N2180, D2320, G2080, G1750, D2140, D2040.

5) On calcule les frais de déplacement d'un arbitre qui utilise sa voiture en multipliant le nombre de kilomètres par 0,30 €/km.

IV – Questions diverses

- 1) Un joueur licencié à la FFE devient vétéran lorsqu'il a 60 ans ou plus au 1^{er} janvier de la saison en cours. (Livre de la Fédération mis à jour page 202)
- 2) Un Arbitre Fédéral 3 peut officier en tant qu'arbitre principal dans les tournois individuels homologués par la FFE (en cadence lente, rapide ou blitz). (art. 28 RIDNA de janvier 2012)
- 3) Les sanctions appliquées à un joueur qui reçoit 2 avertissements écrits sont : (art. 34.2 RIDNA)
 - 8 mois de suspension pour 2 avertissements en un an
 - 4 mois de suspension pour 2 avertissements en deux ans
- 4) Le formulaire T9 utilisé dans le cadre d'une enquête pour forfait injustifié est à la page 146 du Livre de l'Arbitre.

V – Les départages (Livre de l'arbitre 2.4)

- 1) La notion de score ajusté est utilisée dans certains départages comme le Buchholz. Pour le calcul de ces départages, on ajuste le score des joueurs en comptant toute partie non jouée (forfait, abandon, exemption, absence ...) comme une nulle.
- 2) Buchholz, Buchholz tronqué et Buchholz médian dans un tournoi en 9 rondes :
 - le Buchholz est la somme des scores ajustés des 9 adversaires d'un joueur.
 - le Buchholz tronqué, c'est le Buchholz diminué des deux plus mauvais scores ajustés.
 - le Buchholz médian, c'est le Buchholz tronqué diminué des deux meilleurs scores ajustés.

VI - Le classement ELO rapide (Livre de la Fédération page 421)

- 1) Lucien. $E_r = 950$. Son parcours : G1150, ~~D1990~~, D1260, N1480, ~~D1410~~, ~~D1360~~.
Pour le ELO rapide de la FFE, l'intervalle de compatibilité est de plus ou moins 320 points.
 $950 + 320 = 1270$ donc Lucien a 3 parties compatibles : G1150, D1260 et N1480
Moyenne ELO de ces 3 adversaires : $E_a = (1150+1260+1480) / 3 = 1296,6$
Score : $1,5/3 = 50\%$ donc la performance est $P_j = 1297$ supérieure au classement initial.
 $P_j > I_a$ et $N_j < 7$
donc le nouvel ELO rapide sera $I_j = [(1296,6 \times 3) + (950 \times 4)] / 7 = 1098,6$ arrondi à 1100.
- 2) Théo. $E_r = 1850$.
Son parcours : G1650, G1900, G2130, N2180, ~~D2320~~, G2080, G1750, D2140, D2040.
Intervalle de compatibilité : 1530 ; 2170
Moyenne : $E_a = (1650+1900+2130+2180+2080+1750+2140+2040) / 8 = 1983,75$
Score : $5,5 / 8 = 0,6875$ donc $dp = 139$.
Performance : $P_j = 2123$
 $P_j > I_a$ et $N_j > 6$, donc on arrondit P_j à la dizaine la plus proche 2120.
Nouvel ELO rapide : 2120
(on peut aussi arrondir les calculs à 1984, 0,69, 141, 2125 et 2130)

Session de juin 2012

UV J

Durée : 2 heures

Documents autorisés : LIVRE DE L'ARBITRE - LIVRE DE LA FÉDÉRATION

I – Que faites-vous ? Cadence Fischer 50 min. + 10 s./coup. (5 pts)

- 1-1 Un petit-poussin âgé de 6 ans vous dit qu'il ne sait pas noter.
- 1-2 Un joueur vous appelle, car la Dame des Noirs est sur la case blanche e8, depuis le début de la partie. Cinq coups ont été joués.
- 1-3 Un joueur au trait se lève et marche dans la zone de jeu.
- 1-4 Un joueur bouge son Cavalier en diagonale, et il appuie sur la pendule.
- 1-5 Un joueur qui a 4 min. à sa pendule arrête de noter.

II – Administration (2 pts)

- 2-1 A quel âge peut-on être AF4 ?
- 2-2 Un Arbitre Jeune peut-il arbitrer tout seul un tournoi rapide au système suisse ?

III – Championnats de France Jeunes (4 pts)

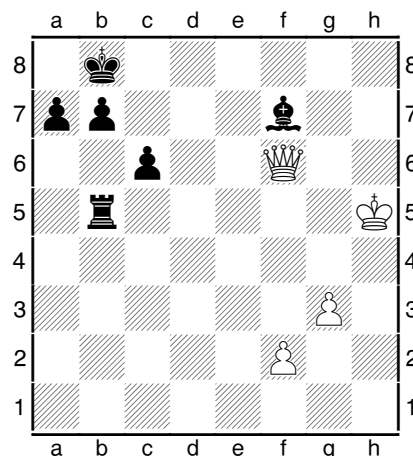
- 3-1 A Nîmes 2012, il était interdit de proposer nulle à son adversaire. Quelles étaient les quatre autres façons de faire partie nulle ?
- 3-2 Une Poussine classée 1400 Elo était-elle qualifiée d'office pour ce Championnat ?
- 3-3 Un joueur malvoyant joue en Benjamin avec une pendule mécanique. A quelle cadence sera-t-elle réglée ? (2 pts)

IV – Interclubs Jeunes (4 pts)

- 4-1 La veille d'un match, le nouveau capitaine de l'équipe jeune vous demande ce qu'il peut dire à ses joueurs pendant la partie. (2 pts)
- 4-2 Peut-on jouer avec une licence B ?
- 4-3 En National II, un Pupil peut-il jouer au 3^e échiquier ?

V – Que faites-vous ? Cadence 20 min. KO (5 pts)

- 5-1 Les Blancs vous appellent et demandent : « C'est mat ? ».
- 5-2 Les Blancs jouent 1.£d8 et annoncent mat. Les Noirs sont d'accord.
- 5-3 Les Blancs vous appellent, et vous disent que les Noirs ont joué un coup illégal : la Tour et le Fou ne peuvent pas faire échec en même temps.
- 5-4 Les Blancs jouent 1.£xf7.
- 5-5 La mère du joueur ayant les Blancs lui dit : « Mais joue ton Roi, tu vois bien que c'est la seule solution ! »



S'AGISSANT D'UN EXAMEN NATIONAL, VOS COPIES SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EXAMINÉES PAR NOS AUTORITÉS DE TUTELLES. UNE RÉDACTION SOIGNÉE EST DONC ATTENDUE.

➤ I – Que faites-vous ? Cadence Fischer 50 min. + 10 s./coup. (5 pts)

1-1 Art. Art. 8.1 « Si un joueur est dans l'incapacité de noter, un assistant, agréé par l'arbitre, peut être nommé par le joueur pour écrire les coups. **Sa pendule sera ajustée** par l'arbitre d'une manière équitable. ». On ne peut pas toujours avoir un assistant. La plupart du temps, on enlèvera juste un peu de temps au joueur (par exemple 5 à 10 min).

1-2 Art. Art 7.1 « a) Si pendant une partie, on constate que la position initiale des pièces était incorrecte, la partie sera annulée et **une nouvelle partie sera jouée**. » On recommence la partie. On re-règle la pendule.

1-3 Art. 12.2 « Le joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre ». **On ne lui dit rien** du moment qu'il ne sort pas de la zone de jeu.

1-4 Art. Art. 7.4 a) « un coup irrégulier a été achevé, (...) la position précédant immédiatement l'irrégularité sera rétablie. » **On revient au coup précédent**. Et (art. 7.4.b) on rajoute 2 min. à l'adversaire si c'est le 1^{er} ou le 2^e coup irrégulier et on donne partie perdue si c'est le 3^e.

1-5 Art. Art. 8.4 : en cadence Fischer **on peut arrêter de noter** si l'ajout de temps est inférieur à 30s. par coup, si on a moins de 5 min. à la pendule. On ne fait donc rien.

➤ II – Administration (2 pts)

2-1 16 ans Art. 7 et/ou 13 du RI de la DNA.

2-2 Non Art. 28 du RI de la DNA

➤ III – Championnats de France Jeunes (4 pts)

3-1 Pat, insuffisance de matériel (position morte), répétition, 50 coups.

3-2 Non art. 2.6 du Championnat de France Jeunes.

3-3 Art. 3.2, la cadence est de 1h30 + 30s/coup. L'équivalent se calcule pour 60 coups donc **2h KO**.

➤ IV – Interclubs Jeunes (4 pts)

4-1 art.3.5 « Dans le cadre des Nationales Jeunes, il est utile de préciser que les seules paroles qu'il peut adresser à un joueur, en présence de l'arbitre, sont "**accepte la proposition de nullité**", "**refuse la proposition de nullité**", "**propose nulle**". De même, il doit s'abstenir de faire les moindres gestes ou mimiques à l'adresse des joueurs. »

4-2 Non (art. 1.4)

4-3 Oui art. 3.7 b) « Benjamin ou plus jeune »

➤ **V – Que faites-vous ? Cadence 20 min. KO (5 pts)**

5-1 Art. 13.6 « *L'arbitre ne doit pas intervenir dans une partie, excepté dans les cas décrits dans les Règles du Jeu d'Échecs.* » **Il ne faut pas indiquer de parade**, mais simplement lui dire que vous ne pouvez pas l'aider, qu'il doit vérifier lui-même.

5-2 Vous devez intervenir, même en partie rapide : art A4c) « *si les deux rois sont en échec (...)* *l'arbitre interviendra, si possible.* »

5-3 Vous vérifiez que le dernier coup joué est bien Fd5-f7. **Si un coup illégal a été joué, vous appliquez la sanction de 2 min.** (ou partie perdue si c'est le 3^e)

5-4 Si vous n'avez pas beaucoup de tables à surveiller (supervision appropriée, avec par exemple un arbitre pour au plus trois parties), vous appliquez les règles des parties longues et vous intervenez. Si vous devez arbitrer beaucoup de tables, alors avec les règles des parties rapides, **vous devez attendre qu'un joueur réclame.**

5-5 Art.13.7a) vous pouvez demander à l'organisateur d'**exclure la spectatrice** qui ne doit pas intervenir.